



Règlement Concours Cosplay Animasia #22 (samedi 10 octobre 2026) - MINEUR

1. Organisation générale

L'événement Animasia ci-après nommé "festival" qui a lieu les 10 & 11 octobre 2026 au Parc des Expositions de Bordeaux est un événement organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora. Le concours cosplay durant ce festival est co-organisé et produit par l'Agence Lenno et l'Association Mandora ci-après nommés "les organisateurs". Ce règlement, rédigé par le staff bénévole cosplay de l'Association Mandora, s'applique uniquement à cette édition du concours cosplay d'Animasia 2026. Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, pour des raisons de planning, de logistique ou tout souci lié à la sécurité des participant-e-s, staff encadrant, jury, et public. Toute modification du présent règlement peut-être effectuée sans préavis, les participant-e-s confirmé-e-s en seront toutefois notifié-e-s le cas échéant.

2. Concours Cosplay

Dans le cadre du festival Animasia, les organisateurs proposent un concours cosplay ouvert à tout-e-s en présentation **solo uniquement**. Le concours cosplay consiste à présenter un costume devant un jury lors d'un entretien suivi d'une prestation scénique devant le public, l'ensemble étant conçu et réalisé par le-la participant-e. Le concours aura lieu le samedi 10 octobre 2026, le planning de la journée sera communiqué aux participant-e-s une semaine avant l'événement.

Un artiste peut envoyer un dossier de pré-inscription au concours (samedi) et au défilé (dimanche), tant qu'il ne présente ni le même costume ni la même prestation.

Merci de lire ce règlement dans sa totalité avec attention, des nouveautés ayant été ajoutées dans son contenu.

3. Modalités d'inscription et de participation

3.1 Accès aux pré-inscriptions :

Les pré-inscriptions sont accessibles en ligne via le formulaire disponible sur le site internet du festival Animasia à l'onglet cosplay (<https://www.animasia.org/cosplay/>).

Les pré-inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 24 septembre 2026 inclus. Passé ce délai, aucune pré-inscription ne sera prise en compte, et aucune inscription sur place ne sera possible. Les organisateurs peuvent à tout moment fermer l'accès aux pré-inscriptions si toutes les places disponibles ont été attribuées.

Les organisateurs s'engagent à envoyer un mail de confirmation de réception de la pré-inscription dans les 72H suivant la réception du dossier (3 jours). Les confirmations et autres échanges entre les participant-e-s et les organisateurs se feront uniquement par mail.

Attention : La lecture de ce règlement est obligatoire avant d'effectuer toute demande de pré-inscription. Tout dossier incomplet et/ou présentant des éléments non conformes sera automatiquement refusé.



3.2 Thématiques représentées

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de renseigner le nom, l'œuvre, et la thématique du personnage présenté. Voici les différentes thématiques disponibles :

Anime/ Manga asiatiques, Dessins Animés, Comics/ BD, Films/Films d'animation, Série TV, Jeux Vidéo, Musique, Concept Art*1 (uniquement d'après une illustration officielle connue et sous validation des organisateurs - Type Hannah Alexander Artwork, Sakizo + voir les catégories ci-dessous)

Catégories cosplay et leur degré d'acceptation (liste non exhaustive) à titre indicatif et pédagogique :

Accepté	Soumis à étude de la part de l'organisation (Dossier devant être soumis dans la thématique "Concept art")*1	Non accepté sur ce concours (par souci d'équité de notation vis à vis des autres thématiques et catégories)
<u>Cosplay canon</u> : Cosplay ayant le maximum de ressemblance à la référence originale officielle <u>Crossplay</u> : Cosplay interprété par une personne d'un genre différent du personnage original tout en conservant la ressemblance maximale à la référence originale	<u>Genderbend</u> : Version alternative du personnage ré-imaginée selon un genre différent de la référence originale <u>Cosplay alternatif</u> : Version du personnage issue d'une réalité alternative, non officielle et/ou non incluse dans la référence originale <u>Cosplay Drag</u> : Version alternative du personnage modifiant la source officielle en reprenant les codes du drag <u>Gijinka</u> : Humanisation de personnages animaux, créatures, objets <u>Furry</u> : Cosplay intégral reprenant la forme d'animaux anthropomorphiques (ici officiellement désigné par des artistes)	<u>Crossover/Mashup</u> : Mélange de deux personnages pouvant venir d'univers différents <u>Cosplay placard</u> : Utilisation de vêtements préexistants issus de sa garde-robe pour interpréter un personnage <u>Original Character (personnage original)</u> : personnage et univers inventés <u>Design original</u> : Design inventé non officiel ni conçu par un-e artiste reconnu-e pour un personnage existant et officiel <u>Furry</u> : Cosplay intégral reprenant la forme d'animaux anthropomorphiques (ici fursonas personnels et/ou non officiels)

*1 Attention si un dossier soumis correspond à la thématique "Concept Art" mais n'est pas désigné comme tel lors de la pré-inscription celui-ci se verra automatiquement refusé. Il est donc conseillé de prendre le temps de correctement remplir le formulaire de pré-inscription et de contacter au besoin les organisateurs à l'adresse cosplay@mandora.fr.

3.3 Critères de participation

Les pré-inscriptions seront étudiées par les organisateurs afin de pouvoir les valider en inscription selon les critères suivants :



- Le dossier de pré-inscription doit être **complet** avec des informations personnelles valides et toutes les pièces jointes demandées.

- Le présent règlement qui doit impérativement être lu avant signature, accompagné de l'autorisation de cession du droit à l'image correctement remplie et signée également. Voir la dernière page du présent règlement pour les signatures. (En cas de participant-e-s mineur-e-s, voir paragraphe dédié).

Merci de bien veiller à vérifier les fichiers avant envoi.

- Le schéma de scène doit également être fourni rempli dans sa totalité, et ce même si aucun décor et accessoire n'est utilisé (format vierge à télécharger sur la page de pré-inscription).

- Au moins une image de référence au format .jpg ou .png du personnage de préférence plein-pied (face et dos) sera demandée au-la participant-e. Le seul et unique personnage de référence doit être le même que celui présenté lors du concours. *Il est plus que conseillé de présenter plusieurs images (vue de différentes coupes en plus du dos et devant par exemple). La qualité et le détail de ces images auront une incidence sur la notation du jury.*

- Le costume présenté doit être fait main par le-la participant-e au minimum de 75%. Seulement 1 à 3 pièces non réalisées peuvent être acceptées à condition de ne pas être majoritaires sur le costume. (exemple : chaussures, accessoire mineur, petit élément du costume). Les customisations n'entrent pas en compte dans la partie fait main (sauf travail de perruque). Les pièces non réalisées et/ou customisées devront être précisées et listées dans le dossier d'inscription. **!! Les costumes commissionnés ne sont pas acceptés, et sont sanctionnés à titre de triche !!**

- Le-la participant-e ne peut pas participer si iel a déjà gagné un prix de podium durant les 5 derniers mois avec le dit costume sans l'avoir modifié ou amélioré - avec preuves - ou s'il a participé à un concours national, continental ou international avec le dit costume.

- Les WIP (work in progress : photos du processus de création du costume) doivent obligatoirement être fournis lors de la pré-inscription en ligne. Ils doivent être variés, de bonne qualité et montrer l'avancement fait main d'au moins 50% du costume à date de la pré-inscription. Ces WIP seront présentés en amont du festival aux membres du jury afin qu'ils puissent observer les différentes techniques et matériaux utilisés.

Deux formats de présentation des WIP sont acceptés, au choix :

- Dossier drive/dropbox contenant 10 à 20 images (format .jpg ou .png **UNIQUEMENT**)

Le-la participant-e doit obligatoirement s'assurer de l'accès ouvert du lien vers le dossier - Sans nécessité d'une demande d'accès. La non accessibilité entraînant une impossibilité d'étude du dossier, celui-ci se verra être automatiquement refusé.

- Dossier PDF de 10 pages **MAXIMUM**.

Les photos du costume finalisé ne sont pas prises en compte en tant que WIP.

La falsification et la mise en scène de fausses photos WIPs entraînera un refus du dossier et pourra entraîner une interdiction de participation aux futures animations cosplay gérées par les organisateurs pour motif de tentative de triche.



3.4. Participant-e-s mineur-e-s

Le concours cosplay général est également ouvert aux participant-e-s mineur-e-s. Des modalités de pré-inscription supplémentaires sont prévues à cet effet :

- Signature de la dernière page du présent règlement par le-la participant-e et par son-sa responsable légal-e (contenant également l'autorisation parentale et le document de cession de droit à l'image),
- Copie de la carte d'identité du-de la responsable légal-e signataire.

Ces modalités destinées aux mineur-e-s sont rassemblées dans la version "mineur" du règlement disponible sur la page de pré-inscription en ligne. Une personne mineure doit obligatoirement fournir la version "mineur" du document de pré-inscription. Un numéro de téléphone du-de la responsable légal-e signataire des documents devra également être fourni de manière à pouvoir être contacté-e par les organisateurs en cas d'urgence.

Durant la journée du concours, le-la participant-e mineur-e pourra être accompagné-e d'un-e seul-e et unique responsable légal-e, comme 'helper', notamment dans les loges lors de la préparation. Il sera néanmoins demandé à l'accompagnateur-trice de confier le-la mineur-e aux organisateurs du concours durant le pré-jugement (entretien avec le jury) et la durée des prestations scéniques.

Les personnes mineur-e-s ne sont pas autorisées à interpréter des personnages issus de médias destinés à un public averti ou aux adultes. Par exemple : Hazbin Hotel, Helluva Boss, Panty & Stocking (liste non exhaustive).

3.5 Fichiers audio et vidéo

Le concours permet aux participant-e-s d'utiliser une vidéo comme fond de prestation et une bande audio enregistrée. La bande son et/ou vidéo doit-vent également être obligatoirement fournies lors de la pré-inscription en respectant ce format :

- *Bande son : format MP3, durée minimum d'1min00 et maximum de 2min00 (obligatoire même en cas de vidéo)*
- *Vidéo : format MP4 HD 1920x1080, durée minimum d'1min06 et maximum de 2min06 (la vidéo doit contenir le fond audio et un noir (audio et visuel) de 3 secondes en début et fin de piste à la demande de la régie).*

Dans le cas de l'utilisation du format vidéo, une piste audio MP3 extraite doit également être obligatoirement fournie lors de la pré-inscription. Celle-ci pouvant être utilisée comme backup en cas de souci technique sur place le jour du concours.

Le prêt d'un micro sera impossible, la prestation doit donc être enregistrée dans sa totalité.

Attention, la piste doit être claire et de bonne qualité (sans bruits parasites ou enregistrement de voix saturé). Le contenu de la totalité de la prestation scénique (piste audio, vidéo et physique) doit être tout public. Il est donc demandé aux participant-e-s de ne pas utiliser de langage injurieux (voir article 9 "savoir-être"), de faire attention au ton employé, aux décors et à la gestuelle utilisée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une piste audio et/ou vidéo si ces critères ne sont pas respectés. À noter que la réalisation technique est un critère de notation pour la prestation.



Les organisateurs recommandent aux participant-e-s d'éviter les enregistrements aux écouteurs-micro qui saturent, grésillent et sont souvent incompréhensibles une fois le son projeté sur scène.

Le fichier audio et/ou vidéo doit être nommé en suivant cet exemple : prenomNOM_pseudo

Il est conseillé aux participant-e-s d'apporter une clé USB contenant leur prestation le jour J en cas de soucis liés aux fichiers lors de l'équilibrage des pistes en régie.

3.6 Limites de participation et ordre de passage

Un nombre de participation maximum est prévu en fonction des moyens logistiques et du planning de la journée. Pour cette édition d'Animasia (2026) ce nombre s'élève à 15 places. L'ordre de passage lors des entretiens jury et prestations scéniques s'effectue par ordre d'inscription.

Un aménagement de l'ordre de passage pourra UNIQUEMENT être accordé en cas de condition médicale le nécessitant, seulement si cela est communiqué à l'organisation lors de l'inscription et après discussion entre le-la participant-e et le staff organisateur.

4. Interdiction d'utilisation de l'Intelligence Artificielle Générative

Le concours cosplay étant avant tout un concours d'artisanat, l'utilisation de l'Intelligence Artificielle Générative est strictement interdite et ce à toute étape du dit concours : construction du costume, création de la prestation, montage son et vidéo. Si le staff organisateur constate ou soupçonne l'utilisation d'IA Générative par un-e participant-e celui-celle-ci sera automatiquement disqualifié-e du concours sans recours possible.

Les organisateurs demandent également aux participant-e-s de faire preuve de bonne foi et de veiller à l'origine des médias utilisés dans leurs prestations pour s'assurer que ceux-ci ne proviennent pas de l'IA Générative.

5. Invitation & Planning de la journée

Les participant-e-s confirmé-e-s au concours cosplay recevront une invitation pour le weekend du festival soit un pass 2 jours quelques jours avant l'événement. En cas d'annulation, désistement ou de non présentation le jour J à l'horaire indiqué, l'invitation sera automatiquement désactivée et non utilisable. Les helpers ou accompagnants ne peuvent pas prétendre à recevoir une invitation et devront se procurer un pass d'entrée via la billetterie du festival.

Lors de cette journée de concours, les participant-e-s rencontreront les membres du jury pour un entretien chronométré de 4 minutes où ils seront invité-e-s à parler de la réalisation de leur costume et à répondre à diverses questions du jury concernant la technique du costume. Ces entretiens nommés «pré-jugement» seront suivis des prestations scéniques où chaque participant-e-s aura un passage d'1 min 30 minimum jusqu'à 2 minutes 00 maximum sur la scène principale. *Le planning détaillé est communiqué lors du briefing final par mail quelques jours avant l'événement.*

Ces deux étapes permettront au jury de remplir une grille de notation (détaillée à l'article 7 "jury et notation") afin de départager les participant-e-s.

Une remise des prix aura lieu sur scène à la suite des prestations scéniques et des délibérations du jury pour annoncer les résultats suivants :

- Podium du concours (1er, 2e, 3e),
- Prix spécial du concours (déterminé par les membres du jury),



Mentions d'honneur attribuées par chaque membre du jury pour mettre en avant le travail d'un.e artiste du concours (prix sans dotation).

Le détail des lots récompenses sera mentionné ultérieurement par les organisateurs, ceux-ci varient d'une édition à l'autre. Ces lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

6. Prestation

Lors de ce concours cosplay, il est attendu des participant-e-s qu'il imaginent, créent et jouent une prestation scénarisée sur scène devant le public. Le contenu doit être lié au personnage, mais aucune obligation artistique n'est imposée en termes de style, de narration ou d'occupation d'espace.

Les prestations se déroulent sur la scène principale suivant l'ordre de passage annoncé par les organisateurs aux participant-e-s. Chaque participant-e monte sur scène tour à tour afin de présenter son costume et sa prestation au jury et au public. La présence de "ninja de scène" et/ou d'aide extérieure durant la prestation n'est pas autorisée.

6.1 Limitation de décors et accessoires

Une limitation de décors et accessoires est imposée, justifiée par le bien-être des staff accessoiristes et le bon déroulé de l'ensemble des prestations :

Décor de scène : *transporté en deux aller-retours maximum avec un poids maximal pour chaque élément de décor de 2 à 3kg. Quantité maximale d'éléments : 6. Dimensions max de la totalité de décor réuni : 2m de hauteur, 2m de largeur et 70 cm de profondeur. Il est également demandé aux participant-e-s de veiller à la stabilité du décor avant le jour du concours.*

Accessoires : *Des petits accessoires peuvent être ajoutés pour être posés sur une table, chaise ou au sol (par ex : Carte, verre, éventail, peluche, livre...) : maximum 6.*

Du mobilier pourra être prêté (table, chaise) – sous réserve de disponibilité sur place – par les organisateurs et utilisé par plusieurs participants à la suite, il ne sera donc pas possible de faire une installation en amont sur le matériel prêté.

Interdictions relatives aux matières utilisées : Les éléments de décors et accessoires en bois massif ou toute autre matière trop rigide sont strictement prohibés, merci de privilégier les matières légères.

Lors de la pré-inscription il sera demandé aux participant-e-s de fournir la liste détaillée des éléments de décor et accessoires utilisés pour la prestation scénique. Cette liste devra être accompagnée du schéma de placement dûment rempli (disponible sur la page d'inscription) de façon à permettre aux organisateurs de placer les éléments avant la montée sur scène du/de la participant-e. Une double vérification sera effectuée à l'arrivée sur place. Une vérification poussée des décors et accessoires (photos, détails) pourra être faite par les organisateurs lors de l'inscription afin de vérifier la conformité des éléments avant de les valider.

Tout élément non déclaré ou refusé dans le dossier sera de ce fait non recevable le jour du concours et non utilisable sur scène pour la prestation.

6.2 Sécurité sur scène

Les décors et accessoires ne doivent pas représenter un danger physique, ou porter atteinte morale à qui que ce soit. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un élément, un accessoire ou la totalité du décor si le caractère tout public ou la sécurité de tous-tes n'est pas respectée.



Toute utilisation de pyrotechnie (feu d'artifices, pétards, fumigènes), lancée d'objet, projection ou versement de liquides sur ou hors de la scène est strictement interdite et cela dans le but de préserver la sécurité de tous-tes.

Aucune arme ne peut être autorisée, et ce, même en élément de décor (armes réelles, rasoirs, katanas, airsoft, couteaux, paintball ou toute autre assimilée comme arme). Toute réplique d'armes à feu réelle sera également refusée par les organisateurs. Seules les armes en carton ou matières plastiques non dangereuses pourront être acceptées par les organisateurs.

Tout élément ou accessoire considéré comme dangereux et non conforme à ce règlement introduit dans l'enceinte du festival sera définitivement confisqué par les organisateurs et confié à la sécurité de l'événement.

En cas de question ou doute concernant les accessoires et/ou éléments du décor, merci de vous adresser aux organisateurs par mail accompagné d'une description de l'élément et de photos.

7. Jury et notation

La composition du jury est décidée en amont du festival par les organisateurs. Un équilibre des spécialités est toujours recherché afin de représenter et d'apprécier au mieux les différentes techniques utilisées par les participant-e-s. Le nombre et les noms des membres du jury seront communiqués via les réseaux sociaux d'Animasia en amont du festival. Chaque membre du jury effectue son rôle rigoureusement, selon le règlement et la bienséance. Le staff organisateur se porte garant du respect des règles à toute étape du concours.

Les participant-e-s s'engagent à ne pas remettre en cause les résultats délibérés et validés par les membres du jury sous la supervision stricte des organisateurs. Tout propos diffamatoire concernant les résultats, les circonstances de délibération, le rôle et/ou la posture des membres du jury énoncé lors du festival et/ou en ligne entraînera une disqualification du concours et pourra entraîner une sanction de participation pour les animations cosplay à venir (détails à l'article 9 "savoir-être"). Les notes resteront confidentielles et ne pourront être demandées aux organisateurs et/ou jury.

Les membres du jury notent chaque participant-e sur la base de 100 points : 50 points sur le costume et 50 points sur la prestation scénique. Dans ces deux parties, plusieurs critères entrent en jeu :

Costume :

Difficulté : 10 pts
Qualité couture/construction : 10 pts
Choix tissus/matériaux : 10 pts
Ressemblance à la référence : 10 pts
Mobilité : 10 pts

Prestation :

Qualité, jeu de scène et Roleplay : 10 pts
Immersion : 10 pts
Compréhension : 10 pts
Réalisation technique : 10 pts
Originalité/Créativité : 5 pts
Respect de l'oeuvre originale : 5 pts

Si l'emploi du temps des membres du jury le permet, il sera possible d'organiser une rencontre personnalisée après le concours en backstage pour que le-la participant-e et le jury puissent échanger sur l'issue des notations et apporter des conseils.

8. Loges / Backstage



Les organisateurs mettent à disposition des participant-e-s au concours cosplay des loges en backstage de la scène. Les participant-e-s y trouveront des miroirs, des tables, des chaises et des cabines pour se changer. Il est attendu des participant-e-s que iels respectent le matériel mis à disposition et la propreté des lieux.

L'accès aux loges sera réglementé et précisé dans le planning de la journée envoyé par les organisateurs en amont du festival. Un helper actif par participant-e peut être accepté dans les loges durant la préparation et l'habillage du/de la participant-e uniquement. Les helpers seront invités à quitter les loges avant le préjugement et pour toute la durée du concours. Si un membre du staff constate un abus de présence d'un helper, il pourra lui demander de quitter les loges immédiatement. Après le concours, les participant-e-s devront **récupérer tous leurs effets personnels une heure à 45 minutes avant la fermeture du festival et laisser l'espace propre.**

Les loges sont un espace partagé entre tous les intervenants de la scène, régie, cosplayers, staff, musiciens, comédiens et artistes variés : l'attention de tous-tes est portée sur la présence de matériel fragile et coûteux nécessitant le respect et la vigilance de chacun-e. De ce fait, il est demandé aux participant-e-s du concours cosplay de strictement respecter le planning d'accès aux loges pour garantir la sécurité physique, morale de tous-tes et conserver le matériel intact.

9. Savoir-être

Sont strictement interdits durant la totalité du festival (comprenant les prestations):

- *Tout objet, geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant.*
- *Tout objet, geste ou propos à caractère pornographique, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe, grossophobe*
- *Tout objet, geste ou propos à caractère intimidant, humiliant ou dégradant*
- *Tout comportement et actes de type vol, vandalisme, agression physique ou verbale portant une atteinte physique et/ou morale envers les autres participant-e-s, les membres du jury, le public, les visiteurs et le staff organisateur.*

Les organisateurs mettent également un point d'honneur au respect du consentement entre tous-tes. Aucun contact physique ou prise de photo ne peut avoir lieu sans l'accord clair et énoncé de toute personne concernée.

Toute transgression de ces règles de savoir-être peut entraîner :

- *L'exclusion et la disqualification immédiate du présent concours,*
- *L'exclusion de l'événement,*
- *L'interdiction de participer aux concours et défilés cosplay mis en place par les organisateurs à l'avenir,*
- *Des poursuites judiciaires.*

Ces règles s'appliquent également à tout-e accompagnant-e, helper et responsable légal-e présent-e-s.

Les organisateurs attendent également de chaque personne -participante ou non- le respect du staff organisateur et encadrant, et de leur travail investi pour créer l'ensemble des animations cosplay. Il en va de même envers les artistes. Les propos insultants, diffamatoires et violents qu'ils soient énoncés pendant le festival ou via les réseaux sociaux pourront être sanctionnés d'une interdiction de participation sur l'ensemble des animations cosplay des événements organisés par l'Agence Lenno et l'Association Mandora.



10. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du concours cosplay organisé lors du festival Animasia organisé les 10 & 11 octobre 2026, les organisateurs prennent les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives et personnelles qu'ils détiennent ou qu'ils traitent dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. La base légale du traitement est la gestion et l'organisation d'un concours cosplay.

Les données collectées dans le formulaire de pré-inscription sont liées à l'identité : Nom, Prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail, pseudonyme cosplay, page de réseaux sociaux. Ces données seront à destination des membres du staff organisateur du concours uniquement et conservées pour une durée de 5 ans.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participant-e-s au concours peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement une fois le concours terminé. Les participant-e-s disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, les participant-e-s peuvent contacter les organisateurs par mail.

11. Communication avec les organisateurs

Les échanges entre les organisateurs et les participant-e-s concernant les pré-inscriptions et les inscriptions sont exclusivement effectués par mail. Les participant-e-s auront la possibilité de contacter les organisateurs pour toute question durant la totalité du processus du concours. Cependant, il est demandé aux artistes ayant effectué une pré-inscription de faire preuve de patience pendant toute la durée de la phase d'inscription, une réponse leur sera adressée en temps et en heure lorsque les organisateurs le pourront, dans le respect des délais annoncés.

Quelques jours avant le festival, les organisateurs contacteront les participant-e-s par mail afin de leur transmettre les informations nécessaires à l'organisation le jour J.

Pour des raisons d'organisation et de logistique, le staff organisateur met en place un système de groupe de communication via l'application Signal (accessible avec un numéro de téléphone, mais utilisable avec un pseudonyme). Des annonces et rappels globaux seront envoyés par le staff organisateur : horaires, points de rendez-vous etc. Après le concours, le groupe Signal reste ouvert durant 1 mois et permet l'échange de photos des prestations et de contacts. Il permet également aux organisateurs de faire la promotion des prochains événements et concours organisés. La participation à ce groupe n'est en aucun cas obligatoire et il est possible de se rétracter en le quittant à tout moment.

12. Responsabilité

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus comme responsables en cas de soucis liés à la technique son. Il en est de même en cas de vol, détérioration de costumes, accessoires ou décors, ou d'incidents éventuels survenus lors de l'événement.

Il en va de la responsabilité de chaque participant de bien prendre connaissance de la totalité des informations contenues dans ce présent règlement ainsi que tout autre document transmis par les organisateurs. Tout-e participant-e ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera disqualifié sans appel possible.



13. contact

En cas de questions concernant le règlement, les artistes peuvent contacter les organisateurs du concours en adressant un mail à cosplay@mandora.fr . Une réponse leur sera adressée dès que possible

Page de signature du règlement version mineur du concours cosplay à joindre dans la pré-inscription en ligne complètement remplie et signée ::

AUTORISATION PARENTALE

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur-e-s de moins de 18 ans à la date du concours cosplay d'Animasia 2026, le samedi 10 octobre. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refusent la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possible. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Animasia 2026 et pour une seule personne.

Je soussigné-e
domicilié-e au/à
certifie être représentant-e légal-e de
et l'autorise par la présente à participer au concours cosplay du festival Animasia 2026 qui se déroulera le samedi 10 octobre 2026 au Parc des Expositions de Bordeaux.

CESSION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise le-la mineur-e dont j'ai la responsabilité à être filmé-e et photographié-e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices d'Animasia 2026 et Hold Up Videos. Et m'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO et l'association MANDORA, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie-s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le-la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

Animasia 2026 – 10 & 11 octobre 2026 au Parc des Expositions de Bordeaux

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO et MANDORA afin de communiquer sur Animasia, ses animations et sur l'activité de la société et de l'association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO et MANDORA, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes.

LENNO et MANDORA pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Merci de cocher ci-dessous si vous acceptez ou non de participer au groupe Signal (voir article «communication avec les organisateurs») :

- ☐ J'accepte de faire partie du groupe Signal "Concours Cosplay - Animasia 2026"
- ☐ Je n'accepte pas de faire partie du groupe Signal, et préfère les communications par SMS et/ou par mail.
- ☐ Je certifie avoir bien pris connaissance de la totalité du règlement

À le/...../ 2026,

Signature précédée de la mention «Bon accord du présent règlement, lu et approuvé»

NOM, Prénom et signature
du-de la responsable légal-e :

NOM, Prénom et signature du-de la
mineur-e participant au concours :

